

Compte rendu du conseil Municipal de la Commune de Sénouillac n° 11 du 11 Aout 2016

Présents : Bernard FERRET, Maire - Gilles FORT, Sandra VICENTE, Adjoint
Lorraine FONVIELLE, Corinne MALBERT, Véréna VOARINO, Manon ISSERTE, Nicolas RAYNAL, Nicolas TRICHAUD, Sébastien ALAUZET, Emmanuel BISTES

Absente excusée : Karine SZYGENDA

Procurations : Vincent CLASSINE à Lorraine FONVIELLE, Christine DURIEZ à Bernard FERRET, Grégory FABRE à Véréna VOARINO

Secrétaire de Séance : Manon ISSERTE

Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal n° 10 du 05 Juillet 2016.

I - Délibérations

Demande subvention fonds de concours.

Dans le cadre de la préparation budgétaire, la Commission Ressources de TED a retenu le principe d'une enveloppe de fonds de concours de 700 000 € allouée aux communes membres pour l'année 2016.

- une part fixe de 2 500 € par commune, soit un total de 72 500 €,
- une part de 11,88 € par habitant, soit un montant de 627 500 €.

La commune de Senouillac se voit attribuer une enveloppe de 16 250 € plus un reliquat de 2015 d'un montant de 2 076 €, soit un total de 18 326 €. Les fonds de concours sont exclusivement attribués à l'investissement finançant à 50 % le reste à la charge de la commune.

Sont éligibles les travaux de voirie y compris ceux réalisés par un SIVU pour le compte de la commune.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Montant total des travaux SIVU : 53 065,04 € HT - Subvention FDT (Favil) 15 241,52 € - TVA (N-2) 7 638,00 €.

Soit 30 185,52 € subventionnés à 50% maximum => 15 000 € de subvention. Afin d'utiliser la totalité du montant de subvention allouée à la commune de Senouillac, il est proposé deux autres projets :

- la création de trois plateaux ralentisseurs plus signalisation (deux Route de Laval et un Route de la Linardié) pour un montant supplémentaire de 10 140 € TTC. Il est précisé qu'il avait été fait la demande pour positionner un quatrième ralentisseur Côte de Senouillac mais cela ne peut être réalisé pour cause de forte pente.
- la poursuite de l'entretien de la voirie par la pose de point à temps pour un montant de 8 967,02 €.

La priorité sera donnée aux plateaux ralentisseurs.

Adopté à l'unanimité

Restaurant scolaire : fixation du prix des repas Enfants et Adultes pour l'année scolaire 2016-2017

En date du 11 juillet la commune de Gaillac a délibéré sur l'augmentation des prix des repas à compter de la rentrée et pour la campagne scolaire 2016/2017. Cette augmentation est prise en charge à tour de rôle par les familles puis l'année suivante par la Mairie, la dernière augmentation a été prise en charge par la mairie. Cette fois-ci, ce sont les familles qui prendront en charge l'augmentation de 0,06 € par repas à savoir 2,96 €.

Tarifs cantine 2016/2017

Prix repas enfant/famille : 2,96 €

Prix repas enfant/commune : 2,36 €

Prix repas adulte 7,08 €.

Adopté à l'unanimité

Modification du tableau des effectifs.

Dans le cadre de la promotion interne, trois agents ont présenté un dossier de promotion interne. La commission du pôle carrière du CDG a retenue au titre de la promotion interne 2016 au grade de rédacteur catégorie B Mme Annie Salon. Suite à cette promotion et sans incidence sur les effectifs il nous appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, et la création d'un emploi de Rédacteur à temps complet.

Adopté à l'unanimité

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La loi de modernisation de la sécurité civile de 2004 demande aux communes de se doter d'un PCS (plan communal de sauvegarde). Adapté aux risques et aux moyens de la commune, ce plan constitue un outil opérationnel d'aide à la décision permettant à la commune de réagir dans les situations dépassant les conditions de fonctionnement des services. L'absence de PCS est de nature à constituer un facteur aggravant pour les élus devant un tribunal. Le groupe de travail a présenté le document.

Adopté à l'unanimité

Révision du taux de la Taxe d'Aménagement (actuellement de 5 %)

Evoqué lors du précédent conseil. Les taux des communes alentour sont de 2.5% pour les communes de Fayssac, Cestayrols et Labastide, de 3.5% pour Bernac et 3.00 % pour Rivières. Il est important de trouver une harmonie avec les communes voisines. La proposition est faite de baisser la Taxe d'Aménagement de Sénouillac à 2.5 %.

Adopté à l'unanimité

Modification des statuts de Tarn et Dadou

Le Conseil de Communauté de Tarn&Dadou a décidé de modifier ses statuts. Par conséquent le Conseil Municipal doit se prononcer sur le transfert de la compétence « Création, Aménagement et Entretien de la voirie d'intérêt communautaire ».

En effet, la Région a lancé un appel à projet « Grands Projets pour la Croissance et l'Attractivité des Territoires » (GPCAT) pour lequel le PETR a été lauréat sur le volet développement d'une politique volontariste en matière de mobilité durable et d'intermodalité. Il s'agit de favoriser l'accessibilité du territoire, l'usage des transports collectifs et les déplacements doux, par la qualité et l'accessibilité des aménagements et la qualité des connexions entre modes de transport (modes doux-gare-voiture-bus).

Ce projet permettra, sur le territoire de Tarn&Dadou, à partir de la porte d'entrée sur le territoire que constitue la gare ferroviaire de Gaillac située dans le réseau de « grande banlieue toulousaine », d'organiser les déplacements de façon à faciliter l'accessibilité tous publics et tous modes à partir de la gare ferroviaire et l'articulation des différents modes de transports publics et de créer un pôle d'échanges multimodal sur Graulhet.

La qualité des déplacements est un facteur déterminant d'attractivité économique. En effet, l'accessibilité et la qualité des déplacements ont un rôle essentiel dans les choix d'installation opérés par les ménages et les entreprises. En outre, dans les pratiques quotidiennes, les difficultés de mobilité interne contribuent à accroître l'évasion commerciale en faveur des pôles urbains extérieurs.

Il s'agit ainsi d'un projet d'ensemble, de nature intercommunale dont la mise en œuvre concerne la réalisation d'équipements structurants ou d'accompagnement de nature à favoriser le développement économique du territoire.

Si l'intérêt économique à l'échelle communautaire du projet poursuivi par Tarn&Dadou est parfaitement avéré, en revanche les travaux envisagés relèvent de l'exercice de la compétence voirie.

A savoir que nous disposons d'un délai de trois mois à compter de la réception de cette présente notification pour émettre un avis. Une réflexion sera engagée pour préciser le contenu de « l'intérêt communautaire ».

Adopté à l'unanimité

II - Décisions du Maire

Attribution du marché pour le curage des étangs de lagunage

La CAO s'est réunie le mardi 12 Juillet afin de choisir l'entreprise qui va effectuer le curage des étangs de lagunage.

En présence de Nicolas Herret, Nicolas Raynal, Gilles Fort, Sandra Vicente et Bernard Ferret ; Emmanuel Bistes excusé en dernière minute.

Il a été réceptionné préalablement 4 candidatures le jeudi 7 juillet (date limite de dépôt) et l'ouverture des plis s'est faite en présence de M. Nicolas Herret, maître d'œuvre.

L'entreprise retenue est la Sté SEDE pour un montant TTC de 16 078.15 €, la moins disante. Décision à l'unanimité des membres présents.

La réunion de calage pour le curage des deux lagunes de Senouillac a eu lieu le 20/07/2016 à 17h00 en mairie, (en présence de Nicolas Herret, Cédric bardé de l'entreprise SEDE, Gilles fort, Nicolas Raynal et Bernard Ferret) afin d'organiser le chantier (aspect sécurité, épandage, explication des méthodes et matériel de pompage, relation avec l'agriculteur qui met à disposition ses terrains ...). Le début des travaux est programmé pour le mardi 16 aout.

Le 31 août aura lieu une réunion en mairie avec nos partenaires financeurs, notre maître d'œuvre pour présenter l'étude de la nouvelle station.

Location de l'ancien local de la poste

Les deux infirmières qui doivent s'installer dans les locaux prévus à cet effet dans le bâtiment de la CUMA, ont demandé d'anticiper leur installation et de louer l'ancienne agence postale et ce jusqu'à ce que les nouveaux locaux soient terminés. Le loyer, charges comprises, sera de 75 € mensuels. Le local est pris dans l'état.

Recrutement d'un agent pour 18 heures

Suite au transfert de l'agence postale dans les locaux de la mairie et la réorganisation du personnel, il est nécessaire de recruter pour un poste de comptabilité et de gestion administrative pour une durée de 18 h hebdomadaire.

Une proposition d'offre d'emploi a été postée sur le site du CDG le 12 Juin. Nous avons reçu vingt-trois candidatures, retenu sept personnes que nous avons auditées en présence du responsable pôle emploi du CDG le lundi 4 Juillet.

A la suite des entretiens, trois personnes correspondaient aux critères demandés et c'est Mme Moulis qui a été retenue. Elle travaille actuellement sur les communes de Bernac et de Cestayrols.

Une réunion a eu lieu le samedi 16 juillet à Cestayrols en présence du maire et d'un adjoint de Fayssac, Bernac, Cestayrols et Senouillac (Sandra Vicente et Bernard Ferret). Objectif : comment les communes s'organisent dans l'éventualité du recrutement de Mme Moulis à Senouillac.

Actuellement cette personne travaille 25 heures pour la commune de Cestayrols et 10 heures pour celle de Bernac et souhaite passer à 80% => 28 heures.

Fayssac a un besoin de 10 heures et Senouillac de 18 heures.

Résultat de la réunion et compromis approuvé par les membres présents : Cestayrols et Fayssac recrutent un candidat pour 35 heures ; Senouillac et Bernac embauchent Mme Moulis (18 + 10 = 28). Le transfert se ferait à compter du 1er Janvier 2017. Mme Jacky Nguyen va revenir travailler de septembre à fin décembre.

Association de Mauriac

L'association de sauvegarde de l'église de Mauriac demande à détruire deux bancs et une partie d'un ancien confessionnal.

Le mobilier appartient à la mairie et est de l'usufruit du diocèse. Donc, après accord du diocèse, la commune se réserve le droit, avant autorisation de destruction, de retirer ces éléments de l'église, de les proposer et de les faire examiner à toute personne qui souhaiterait engager une restauration, soit par intérêt historique ou affectif.

ZAD

Nous avons reçu l'avis favorable pour la création de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) au lieu-dit Lagarrigue, au principal motif lié à l'extension de la station d'épuration. Parution dans deux journaux, dans la rubrique annonces légales.

Boulangerie.

L'instruction du permis de construire suit son cours ; Il a été donné un avis favorable du SIAEP, du SDIS, du SDET et de la DDT. Néanmoins le délai d'instruction du dossier, qui était initialement de trois mois, est repoussé de deux mois supplémentaires, et nous reporte au 31 Octobre. L'architecte va commencer le projet de conception générale et préparer les appels à consultation.

Travaux de la traversée Avenue des Vignes/Rue des Pavillons

Le maçon qui nous avait fait le devis n'est pas disponible (accident). Nous avons fait le choix de faire les travaux en régie (avec nos agents) afin que cela soit terminé avant la rentrée scolaire. M. Dias étant en congés jusqu'au 16 Aout, il a été embauché pour deux semaines l'agent de la commune de Fayssac (maçon de formation).

SSMSP

Lors du dernier conseil nous avons refusé la proposition du Préfet concernant la dissolution du SSMPS. Comme les communes de Cestayrols, Fayssac, Labastide de Lévis et Técou (soit plus de 38 % de la population) donc l'avis sera reporté à la prochaine décision de la CDCI courant Septembre.

Panneaux bois dans dortoir

Une demande faite par l'enseignante de la classe de la maternelle de pouvoir utiliser le mur intérieur du dortoir pour permettre aux enfants de dessiner en position debout. Il avait été proposé la pose de panneaux afin de protéger le mur. Cette demande est refusée car il est souhaité que l'utilisation du dortoir soit réservée uniquement à sa fonction. Une autre solution devra être trouvée.

Demande de M. le Maire pour une réflexion sur l'organisation et la sécurisation de l'arrivée des enfants et le stationnement des véhicules des parents d'élèves devant l'école maintenant que le passage a été réalisé entre l'Avenue des Vignes et la Rue des Pavillons. Différentes options à étudier sont énumérées : fermeture de la rue de 7h45 à 8h30, une seule entrée pour l'ensemble des classes, faire respecter le sens interdit, communiquer sur l'intérêt du passage, etc. Projet éventuel de donner un nom à ce passage.

Projet jeunes skate parc

La création d'un skate parc serait, après étude de plusieurs devis, trop imposante et coûteuse. De ce fait, il a été présenté à l'ensemble du Conseil une solution plus adaptée à la Commune. Cette option consiste à installer deux petits modules qui peuvent être réalisés en régie et installés dans la cour de l'école devant l'ancien préau. D'autres petites infrastructures seront réalisées en même temps que l'aménagement du village. L'idée a été approuvée à l'unanimité.

SNCF Tessonnières

Un administré se plaint de l'état du mauvais entretien du dépôt de la gare de Tessonnières (friches, ronces, serpents, etc.) comme l'an passé à la même période. Un courrier a été envoyé aux services de la SNCF.

Fin de la séance à 23h00.

Prochain Conseil Municipal le 8 septembre 2016.

Bernard FERRET	Karine SZYGENDA Absente excusée	Gilles FORT	Sandra VICENTE	Nicolas RAYNAL
Véréna VOARINO	Grégory FABRE Procuration à Véréna VOARINO	Christine DURIEZ Procuration à Bernard FERRET	Vincent CLASSINE Procuration à Lorraine FONVIELLE	Nicolas TRICHAUD
Corinne MALBERT	Lorraine FONVIELLE	Emmanuel BISTES	Sébastien ALAUZET	Manon ISSERTE